

Webinaire informatif

Démarches croisées

Appel à propositions Arts-Sciences CALQ-FRQ

Édition pilote 2026-2027



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

Contexte et caractéristiques en bref

Partenariat CALQ–FRQ : un engagement sur trois ans

L'appel repose sur la **formation de duos composés d'un ou une artiste et d'un ou une scientifique et le dépôt d'une proposition construite.**

Un **maximum de cinq duos** sera financé par appel à candidatures.

Un maximum de 40 000 \$ par duo :

20 000 \$ du FRQ pour le chercheur ou la chercheuse ;

20 000 \$ du CALQ pour l'artiste.

Date limite pour déposer la demande : **4 juin 2026, 16h**

Annonce des résultats : Septembre 2026

L'utilisation de cette somme doit se faire sur un maximum de 12 mois, avant le 30 septembre 2027.

Philosophie de l'appel

Une démarche inscrite dans la continuité pour répondre aux besoins exprimés lors de la *Grande consultation sur le financement des projets arts-sciences* (2023-2024) et approfondis lors du 92e Congrès de l'Acfas.

CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA RENCONTRE

Il s'agit d'un soutien à un **préprojet**,
un appui au développement de projets arts-sciences
pour donner forme à **vision partagée**,
se doter d'un **cadre de travail collaboratif**
renforcer l'**intersectorialité**,
favoriser la **co-construction des savoirs et des pratiques**.

S'octroyer un TEMPS et un ESPACE dédiés à l'échange.

Comment découvrir un ou une scientifique ?

1. Répertoires des chercheurs.euses :

Expertise - Intérêts de recherche - Enseignements et publication

Liste non-exhaustive des répertoires :

- Université de Montréal
- Université Laval
- UQAM
- ETS
- McGill
- UQAT
- UQO
- UQAR
- UQAC
- UQTR
- TELUQ
- IRIC
- Université Bishop
- INRS
- ENAP
- HEC
- Polytechnique de Montréal
- Université Concordia
- Université de Sherbrooke

+ CCTT (Synchronex)

2. Par courriel ou téléphone

- Objet clair et concis
- Présentation : nom, fonction
- Mentionner d'emblée le cadre : Appel à propositions Arts-Sciences *Démarches croisées* (CALQ-FRQ)
- Établir le lien entre vos intérêts de recherche et son expertise

En l'absence de réponse → Persévérer

Tenir compte des périodes chargées (subventions, rentrée)

Relancer (volume élevé de courriels)

Contactez plusieurs chercheur.euses en parallèle

3. Les événements

... Par exemple: l'ACFAS

Comment découvrir un ou une artiste?

Conseils régionaux de la culture :

- Tous membres du Réseau Culture 360 - [Nos membres | Réseau Culture 360 | Québec](#)

Liste non-exhaustive d'associations artistiques professionnelles du Québec :

- Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA Montreal)
- Association des Réalisateur·euses et Réalisatrice·s du Québec (ARRQ)
- Conseil québécois du théâtre (CQT)
- English-Language Arts Network (ELAN)
- Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec (GMMQ)
- Quebec Drama Federation (QDF)
- Quebec Writers' Association (QWF)
- Regroupement de pairs des arts indépendants de recherche et d'expérimentation (REPAIRE)
- Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
- Regroupement québécois de la danse (RQD)
- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- Société professionnelle des auteurs, compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs (SPACQ-AE)
- Union des artistes (UDA)
- Union des écrivain·e·s et des écrivains québécois (UNEQ)
- Xn Quebec

Objectifs et livrables

Des propositions **inédites** pour :

1. Encourager les **rapprochements** Arts-Sciences menant à **l'émergence de nouvelles pratiques de recherche** pour une plus grande **diversité de démarches d'exploration et d'idéation au Québec**.
2. Permettre de développer des dynamiques de **leadership partagé** entre scientifiques et artistes autour de **démarches de recherche communes**.
3. Tel un incubateur d'idées ou un banc d'essai, créer un espace pour **accroître la maturité et la qualité de liens Arts-Sciences en soutenant, dès le début, l'élaboration d'un projet coconstruit** par des scientifiques et des artistes.



Au terme de la période de collaboration, le duo doit remettre:

- Une description de l'évolution du contexte de recherche, de la vision et de la pratique commune émergente
- Des traces ou archives de la démarche de coconstruction (tirées de l'ensemble des productions écrites, visuelles ou médiatiques, prototypes ou artefacts).

Nos attentes

Nous recherchons des propositions qui :

- Favorisent le **dialogue**, la **compréhension mutuelle** et la construction d'un **vocabulaire commun**
- Renouvellent le regard sur des **enjeux partagés**
- S'inscrivent dans une **collaboration active et équitable**, fondée sur un **enrichissement mutuel**
- Croisent les **méthodes artistiques et scientifiques**, dans une relation de **réciprocité**
- Dépassent les **frontières disciplinaires**
- **Posent les bases d'un projet commun**, avec possibilité de développement, sans pression

Composition du duo et admissibilité

DUO

Un chercheur
ou une
chercheuse
principale de
statut 1, 2 ou 3

[Règles générales
communes du FRQ
\(DÉFINITIONS – STATUTS
ET RÔLES](#)

Leur participation des deux membres du duo doit être **individuelle**.

Les deux personnes devront **confirmer qu'elles n'ont jamais travaillé ensemble**.

Un ou une artiste

L'appel s'adresse aux personnes artistes professionnelles qui répondent aux conditions d'admissibilité du [Programme général de bourses](#) du CALQ.

Personnes en appui

Il est permis de prévoir des personnes en appui à la proposition, mais le financement n'est pas conçu pour la mise en place d'une équipe complète autour de cette recherche.

Participation à plus d'une demande

Chaque personne ne peut faire partie que d'un seul duo et ne peut donc déposer qu'une seule demande. Elle peut toutefois contribuer à un ou plusieurs autres duos, en y apportant un soutien spécifique et ponctuel.

Double profil

Une personne pouvant se prévaloir à la fois d'un statut de chercheur ou chercheuse et d'un statut d'artiste (profil Arts-Sciences), et répondant aux critères d'admissibilité du FRQ et du CALQ, peut former un duo en y occupant le statut de son choix.

Inadmissibilité des membres

Membre scientifique

Afin de maximiser le potentiel de rapprochement et le croisement des pratiques Arts-Science, le membre scientifique du duo NE doit PAS être :

- Un chercheur-créateur ou une chercheuse-créatrice pouvant se prévaloir d'un statut 1 tel que décrit dans la version la plus récente des [règles de la programmation d'appui à la recherche-crédation du FRQ](#). Le chercheur-créateur ou la chercheuse-créatrice peut se référer à l'admissibilité du membre artiste et prendre ce rôle dans le duo, s'il y a lieu.

Membre artiste

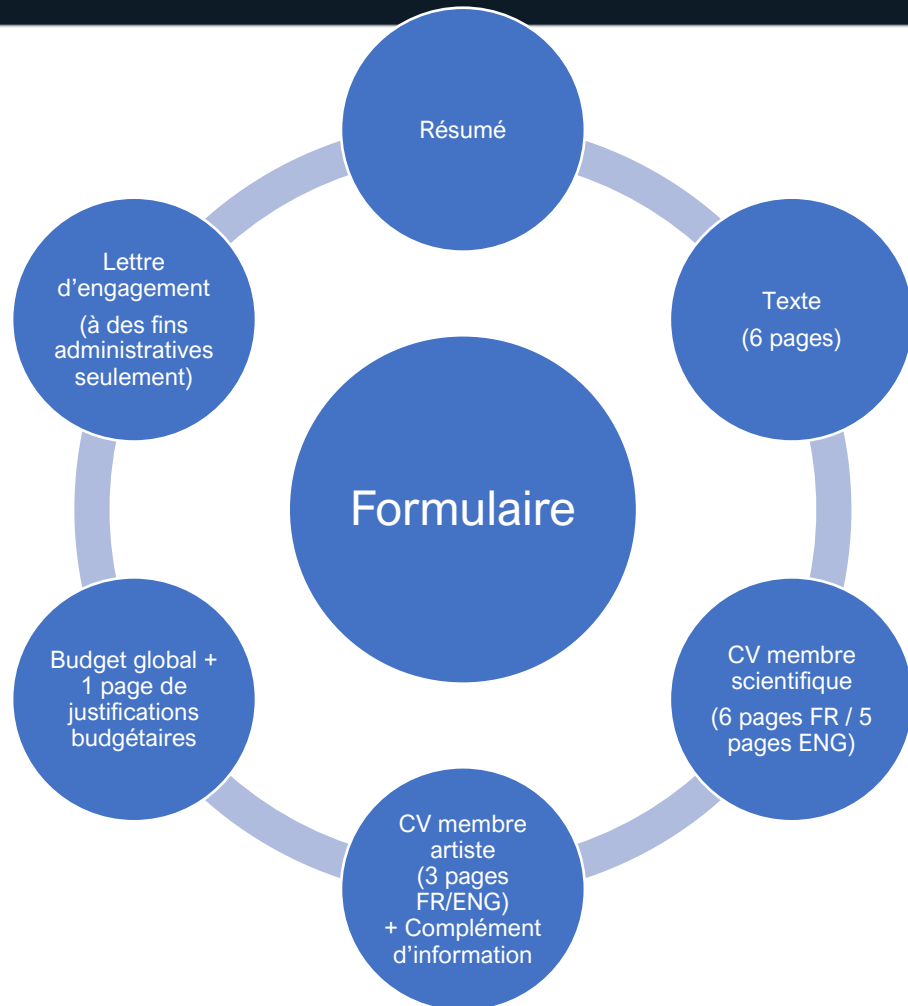
- Ne peut être membre d'un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, que sa constitution ait été faite à but lucratif ou non lucratif.
- Ne peut être un ou une artiste actionnaire d'une société par actions ou associé d'une société de personnes ou à l'emploi d'un organisme à but non lucratif, qui déposerait une demande pour un projet réalisé dans le cadre des activités de la société ou de l'organisme en question.

Admissibilité des propositions

ADMISSIBLE	NON ADMISSIBLE
<ul style="list-style-type: none">• Proposition inédite• Développement de nouvelles idées, approches, formes de collaboration• Exploration de croisement de pratiques• Coconstruction des savoirs qui mise sur l'intersectorialité• Sollicitation à parts égales des deux membres du duo	<ul style="list-style-type: none">• La création, la production ou la diffusion d'une œuvre;• Un projet didactique ou pédagogique;• Une recherche dont l'objectif principal serait de répondre aux besoins d'une tierce partie;• Le démarrage d'une entreprise quelle qu'elle soit (plan d'affaires, validation de marché, élaboration d'un produit ou de services) ;• L'obtention d'un soutien pour un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, qu'il soit à but lucratif ou non.

Il est attendu que la proposition soit **une amorce de démarche commune et non un projet abouti, prêt à être déployé.**

Présentation de la demande



Les documents suivants sont accessibles via des hyperliens intégrés au texte de l'appel ainsi que dans la boîte à outils de la page web:

- Normes de présentation d'une demande
- Aperçu du formulaire de demande
- Gabarit CV membre scientifique
- Consignes de présentation du complément d'information du membre artiste
- Gabarit de budget
- Gabarit de lettre d'engagement

Complément d'information pour le membre artiste

- Complément présenté sous forme d'un **document PDF consolidé de taille maximale de 25 Mo et ajouté comme pièce jointe** dans le Portfolio électronique du FRQ dans la section “autres documents”.
- Le complément peut inclure un maximum de trois extraits d'œuvres vidéo ou audio totalisant au plus 12 minutes (sous forme de liens Web), un maximum de 10 images numériques, des extraits de bandes dessinées ou de livres, partitions, scénario, manuscrit ou recueil de textes choisis de 20 pages maximum.
- Il est de la responsabilité des membres du duo de vérifier que les liens demeurent cliquables et accessibles une fois le document converti en PDF.

Dépenses admissibles

FRQ

- Tous les postes budgétaires prévus par les RGC sont admissibles (section 8 des RGC). Les détails des dépenses admissibles pour le membre scientifique y apparaissent.
- D'autres dépenses sont également admissibles dans le cadre du présent appel.
 - ❑ Un montant du financement accordé peut servir pour du soutien salarial aux chercheuses et aux chercheurs de statut 3.
 - ❑ Un montant du financement accordé peut servir pour le dégagement de la tâche d'enseignement pour les chercheuses et les chercheurs de statut 3 admissibles ayant une tâche d'enseignement.
- Des frais indirects de la recherche (FIR) équivalents à 27 % du montant alloué au membre scientifique sont versés en sus à l'établissement gestionnaire du chercheur ou de la chercheuse.

CALQ

- Rémunération du candidat ou de la candidate.
- Frais de recherche et d'expérimentation.
- Cachets des artistes et personnes en appui, excluant celle qui fait la demande.
- Frais de location de studio, d'atelier, d'achat de matériaux et de location d'équipement.
- Honoraires professionnels.
- Frais engagés pour une résidence de recherche et exploration.
- Frais de photos et de vidéos-témoins documentant le processus.
- Frais de déplacement et de séjour (hébergement et per diem) justifiés par la proposition : maximum de 200 \$ par jour au Canada et à l'extérieur du Canada.
- Frais de visa.
- L'achat d'équipement spécialisé est admissible uniquement pour celui qui est nécessaire à la réalisation du projet et qui ne peut être loué ou dont le coût d'achat serait inférieur au coût de location. Des pièces justificatives devront être fournies.

L'utilisation de cette somme doit se faire sur un maximum de 12 mois, avant le 30 septembre 2027.

Transmission de la demande

- Bien que le membre scientifique du duo soit responsable de remplir le formulaire, de joindre les documents exigés et de transmettre la demande, il est attendu que les deux membres élaborent et rédigent conjointement la demande.
- Pour cette édition pilote, le formulaire électronique est disponible dans le [Portfolio électronique du FRQ](#). **L'artiste n'a pas besoin de créer un profil (lettre d'engagement).**

Critères d'évaluation

Éléments de la demande	Critères
<ul style="list-style-type: none">• Section A du texte « Proposition, rapprochement et croisement » (3 p. max.)• CV des deux membres du duo• Complément d'information pour l'artiste	RAPPROCHEMENT ET CROISEMENT (50%) <ul style="list-style-type: none">• Qualité et caractère inédit de la proposition• Diversité des profils composant le duo et qualité des parcours• Pertinence de la démarche de rapprochement proposée• Potentiel de croisement des pratiques au-delà d'une simple juxtaposition et potentiel d'émergence d'approches communes
<ul style="list-style-type: none">• Section B du texte « Réalisme et faisabilité » (2 p. max.)• Budget	RÉALISME ET FAISABILITÉ (20%) <ul style="list-style-type: none">• Réalisme du plan de travail et adéquation du budget avec les activités proposées• Capacité de l'équipe à identifier et gérer les défis de la collaboration
<ul style="list-style-type: none">• Section C du texte « Retombées » (1 p. max.)	PORTÉE DES RETOMBÉES (30%) <ul style="list-style-type: none">• Potentiel transformateur en lien avec les objectifs du programme• Potentiel à poursuivre et approfondir le travail amorcé en duo

Pour faire l'objet d'une recommandation pour financement, la demande doit obtenir une **note globale minimale de 80%**.

Autres considérations

Des balises importantes pour votre collaboration:

- **Temporalité** : trouver un **équilibre** entre contrainte (décision, action) et flexibilité (exploration)
- **Propriété intellectuelle (PI) incluant le droit d'auteur**
 - Anticiper et encadrer la PI dès le départ
 - S'appuyer sur les cadres existants et ressources disponibles : politiques en vigueur dans les établissements gestionnaires de recherche ainsi que les lois, normes ou politiques qui régissent les différentes disciplines artistiques reconnues par le CALQ.
 - Possibilité de recourir à un accompagnement externe
- **Conflits d'intérêts dans la composition du duo**
 - Identifier et déclarer en amont tout conflit réel, potentiel ou apparent
- **Éthique**
 - Intégrer les enjeux éthiques au cœur du dialogue
 - Possibilité de recourir à un accompagnement externe

Merci!

Nous sommes là pour répondre à vos questions!